

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 10 Procuration : 4 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le six juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Sonia <u>Date de convocation</u> : 1 juillet 2022</p>
<p>Réf : 2288 Objet : Renouvellement Bail Total énergie Proxi sud-est</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole Absents ou excusés : M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie – Laure - - M. DUCHEMIN Vincent - Mme QUOEX Valérie Procuration : M. GAILLARD Guy à M. MUFFAT Michel (la Ranche) M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel (la Glière) M. DUCHEMIN Vincent à M. BRAIZE Richard Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière) rappelle au conseil municipal, que la commune dispose d'un bâtiment route du Beveret, qu'elle loue pour partie à l'entreprise la Mure Bianco, afin de stockage de produits pétroliers.

Cette société depuis le 1 novembre 2021 ce dénommé Total Energie Proxi Sud-est.

Il indique que le bail actuel est arrivé à échéance le 30 avril 2018, que ce dernier a été reconduit tacitement.

Il convient dès lors de procéder à la régularisation de ce renouvellement pour une période de 9 années, allant du 1 mai 2018 au 30 avril 2027, sur les modalités du bail actuel.

La société a jusqu'à ce jour payée régulièrement les loyers appelés.

Le nouveau bail part donc avec effet rétroactif du pour se terminer le 1 mai 2018, soit une période de 9 années.

Le bénéficiaire, versera à la commune une location annuelle de 12 716.64 € HT, qui sera indexée chaque année sur la base de l'indice INSSE indiqué dans le bail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTÉ** le renouvellement du bail entre la commune et la société Total Energie Proxi Sud-est, pour une période de 9 années

* **PRÉCISE** que ce bail a effet rétroactif à compter du 1 mai 2018, date normale du renouvellement du bail. Et donc qu'il se terminera le 30 avril 2027.

* **PREND** note que le loyer annuel est de 12 716.64 € HT majoré de la TVA à 20%, pour 2022 et sera révisé chaque année sur la base de l'indice INSEE et que la société s'est acquittée des loyers pour la période entre le 1 mai 2018 et la date de cette délibération

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Le Maire

DENNE Jean - Claude

